



Assemblée générale

3 JUIN 2023 A ALENÇON

LIGUE NORMANDIE DE HANDBALL

I.	Interventions des personnalités	2
II.	Rapport moral de la secrétaire générale	3
III.	Approbation du PV de l'assemblée générale 2022	4
IV.	Bilan financier 2022 Approbation des comptes 2022	5
V.	Validation du budget prévisionnel 2023 et des tarifs applicables saison 2023 / 2024	5
VI.	Approbation des statuts et Règlement Intérieur de la ligue en conformité avec la loi du 2 mars 2022 ..	6
VII.	Approbation bilan CTA 2022/2023	7
VIII.	Approbation bilan CMCD 2022/2023	7
IX.	Présentation des mesures applicables pour l'encadrement des Jeunes Arbitre et des offres de formations correspondantes.....	8
X.	Bilan ITFE et Présentation stratégie accompagnement professionnalisation des clubs	13
XI.	Remise de récompenses clubs :.....	15
XII.	Présentation stratégie accompagnement professionnalisation des clubs	15
XIII.	Remise des récompenses Ligue.....	16
XIV.	Bilans de la commission sportive territoriale	16
XV.	PPF masculin et féminin (pôle, équipes de Ligue et détection territoriale)	17
XVI.	Commission médicale.....	18
XVII.	Commission territoriale de discipline	18
XVIII.	Pôle développement et service aux clubs	19
XIX.	Présentation actions Pôle Beach Handball en Normandie en 2023 et présentation de la convention partenariat FFHB / Ligue / Région Normandie portant sur les terrains Hand à 4 et Beach	19
XX.	Commission équipements	21
XXI.	Commission réclamation et litiges	21
XXII.	Approbation Modification championnat régional Nationale 3, Pré Nationale et excellence régionale féminine saison 2022/2023.....	21
XXIII.	Vœux COC.....	25
XXIV.	Approbation règlement CMCD Régionale saison 2023/2024.....	26
XXV.	Informations réglementaires et administratives sur les mutations, renouvellement et création licences et attestations honorabilité.	27
XXVI.	Clôture de l'Assemblée Générale par le Président LNHB	29

La séance est ouverte à 10H00.

I. Interventions des personnalités

Nicolas MARAIS

Je remercie le club d'Alençon pour la mise en place de cette Assemblée générale. Le quorum est largement atteint. Je déclare cette Assemblée générale ouverte.

Je tiens à remercier Steve LIEGARD, président de l'entente Alençon / Saint-Germain-du-Corbéis, Olivier BUY, président de la commission nationale d'arbitrage, Patrick BORDEAU, président du comité de l'Orne et Sophie DOUVRY, conseil départemental de l'Orne. Nous clôturons cette saison avec 32 190 licenciés et 21910 licenciés en compétition.

Steve LIEGARD

Je vous souhaite la bienvenue dans l'Orne dans ce magnifique bâtiment. Nous sommes très heureux de vous accueillir pour échanger. J'espère que les débats seront fructueux. J'en profite pour rappeler qu'il y a de grosses inquiétudes sur le bénévolat, l'encadrement, l'arbitrage, la CMCD, etc. J'espère que ces sujets seront débattus. Merci à tous.

Patrick BORDEAU

Bienvenue dans l'Orne. Je vous invite à revenir quand vous le souhaitez dans ce beau département. Vous serez bien accueillis.

Sophie DOUVRY

Bonjour, Mesdames et Messieurs, présidents et présidentes de club, je suis ravie d'accueillir la grande famille du handball. Je vous invite à déambuler dans le centre-ville d'Alençon. Je suis certaine que vous passerez une bonne journée avec nous. Je vous félicite parce que les chiffres sont remontés rapidement, ce qui montre le dynamisme du handball en retrouvant les chiffres du Covid. Au regard de tout ce que vous mettez en place pour l'arbitrage et la féminisation, il est important de continuer dans cette dynamique. Bravo pour ce que vous faites dans vos territoires. Merci à tous.

Olivier BUY

Bonjour à toutes et à tous. Je remercie la Ligue de m'avoir invité sur cette Assemblée générale. Je suis ravi d'être parmi vous, car les relations entre les clubs et les comités sont essentielles. À chaque fois que le Président de la Ligue intervient au sein de nos instances, cela est toujours pertinent. Merci à tous

Nicolas MARAIS

Cette augmentation des licences est le résultat d'un gros travail dans les clubs pour diversifier nos pratiques. Le hand à 7 reste notre cœur de métier, mais il était important de répondre à toutes les attentes de nos licenciés. De nombreux clubs ont diversifié leurs pratiques (Handensemble, babyhand, handfit, etc.). Nous notons une augmentation du babyhand notamment. Si nous souhaitons continuer à nous développer, il faut poursuivre le développement de la pratique du hand à 7, mais également élargir le handball à 4, qui est un enjeu fort pour réintégrer la pratique du handball dans le milieu scolaire.

Le développement de ces nouvelles pratiques est soutenu par l'ANS. La Ligue reçu en 2023 une enveloppe ANS de 193 210 euros pour le territoire, dont 50 % sont affectés aux clubs. Dans le cadre de la campagne 2023, 52 clubs normands ont établi un dossier. Le COPIL s'est réuni le 24 mai pour instruire l'ensemble des dossiers. Une fois que l'ensemble des propositions seront validées

par l'ANS, une communication individuelle sera diffusée à l'ensemble des clubs pour vous informer de la somme octroyée. Les sommes seront probablement versées aux clubs et à la Ligue fin août.

Par ailleurs, 6 dossiers emplois handball ont été présentés par les clubs et comités. L'enveloppe emploi ANS a été fortement réduite. L'année dernière, l'enveloppe globale s'élevait à 3 x 12 000 euros. Cette année, une baisse importante de l'enveloppe permettra d'accompagner la création de 19 emplois sur la Normandie, toutes disciplines confondues. La Ligue a émis un avis favorable à tous les dossiers. Néanmoins, il est peu probable que les 6 demandes soient validées. L'instruction aura lieu le 13 ou 15 juin. Dès que j'aurai des informations précises, je tiendrai informé directement les clubs concernés.

Par ailleurs, une enveloppe fédérale d'un montant global de 2 millions d'euros vient en soutien des ligues et des comités départementaux.

Le domaine de la communication est important. Un webinaire pourra être organisé au mois de juin pour utiliser les outils de communication mis à disposition des clubs. Au niveau national, 50 % des clubs utilisent HelloAsso, pour le paiement des licences. Enfin, plusieurs appels à projets ont été lancés et sont relayés par la Ligue et comités départementaux au niveau des clubs à différents moments de l'année.

Concernant les grands événements, La Fédération a pour objectif d'organiser des événements internationaux sur l'ensemble du territoire français avec les équipes de France dans le cadre de la préparation des JO 2024.

Olivier BUY

L'équipe fédérale se déplace lors de chaque déplacement de l'équipe de France afin d'échanger avec les clubs.

II. Rapport moral de la secrétaire générale

Béatrice PETIT

Bonjour à toutes et tous,

Aujourd'hui, je vous parlerai de deux sujets : les incivilités et les responsables de salle ainsi que l'obligation de déclaration des dons et reçus. Pour commencer mon propos, je reviendrai rapidement sur le sujet des licences. Comme indiqué tout à l'heure, nous avons réalisé une forte augmentation du nombre des licences passant de 29727 sur la saison de référence, qui est l'année avant Covid 2019-2020 à 32 168 licences cette année, c'est-à-dire 2441 licences en plus. Mais l'analyse de ces chiffres concernant les licences compétition, les plus importantes, montre que nous sommes passés de 22 577 licences compétitives en 2019-2020 à 21 909 en 2022-2023, ce qui signifie que l'augmentation n'a pas concerné les licences compétitives, mais les licences événementielles qui sont passées de 7 150 à 10 259, soit un peu plus de 3000 événementielles en plus pour 668 licences compétitivités en moins.

Nous constatons aussi une diminution du nombre d'équipes passant de 1505 à 1237 pour 2022-2023. Il en est de même pour les équipes jeunes. En régional, elles sont passées de 268 à 172 et en départemental, de 790 à 601 en 2022-2023. De plus, la transformation des licences événementielles en licences pratiquantes n'est que de 131. On peut s'interroger sur la manière de convertir ces licences événementielles en pratiquantes afin d'atteindre notre niveau de licences avant Covid. Je pense qu'il faut absolument poser ce sujet aujourd'hui puisque lors des événementiels, les enfants ne viennent que ponctuellement. Il faudrait trouver une solution pour les fidéliser.

Concernant les incivilités, comme l'a indiqué dans son rapport Sylvie, la commission de discipline s'est réunie 15 fois et a traité 96 dossiers jusqu'à mi-mai. Malheureusement, encore cette année, la commission a eu beaucoup trop de travail. On peut noter que les sanctions concernant les mineurs de moins de 17 ans ont baissé, passant de 23 à 17%. Par contre, les sanctions des officiels ont augmenté et sont passées de 24% à 27%. Le travail à faire dans vos clubs serait de sensibiliser

tous les acteurs du jeu et pas que les joueurs. Les officiels sont sur les bancs pour coacher, mais ils doivent montrer l'exemple à leurs joueurs, mais aussi au public.

J'ai été témoin lors des finalités de la Coupe de Normandie au cours d'un match de demi-finale, les supporters d'une des deux équipes s'en sont pris aux arbitres à la fin du match avec des propos inacceptables et de façon très virulente, se penchant même sur les rambardes pour être plus près d'eux. Comment des supporters peuvent-ils réagir ainsi alors qu'il s'agit d'un jour de fête ? Cet exemple montre l'importance d'avoir un responsable de salle qui ne soit pas qu'une personne ayant un brassard et ne sache pas ce qu'il peut ou ce qu'il doit faire. Je pense que cette fonction lors d'un match est très importante.

Au vu des sanctions de plus en plus nombreuses pour des problèmes avec le public, cette personne doit être formée, savoir quel est son rôle et ce qu'elle peut ou ce qu'elle doit faire en cas de problème. De plus, en cas de problème sur un match, elle sera convoquée par la commission de discipline afin qu'elle explique ce qu'il s'est passé et ce qu'elle a fait. Une fiche technique existe et vous a été envoyée par la CTA qui se tient toujours à votre disposition pour tout renseignement complémentaire pour les responsables de salle. Le responsable de salle est la personne la plus importante lors d'un match.

Aujourd'hui, ce ne sont plus des incivilités vis-à-vis des joueurs, mais le public qui suit le coach. Bien souvent, comme ils ne connaissent pas les notions d'arbitrage, si le coach braille derrière l'arbitre, ils en font de même. La fonction de responsable de salle devrait être obligatoire. Je sais qu'il est extrêmement compliqué d'avoir des bénévoles. Cela pourrait néanmoins éviter beaucoup de soucis. Dans certaines salles, la situation est très difficile, aussi bien pour les arbitres. Certains arbitres ne veulent plus arbitrer à certains endroits. Ce que j'ai vu à Montivilliers lors des finales de Coupes était inacceptable.

Enfin, le dernier point que j'aborderai concerne l'obligation de déclaration des dons. En tant que fiscaliste, je me suis penchée sur le sujet. Je rappelle l'article 19 de la Loi de finances du 24 août 2021 qui soumet à une nouvelle obligation déclarative tous les organismes qui délivrent des reçus ou des attestations par lesquels ils indiquent à une personne qu'elle peut bénéficier d'une réduction d'impôts. En tant que club, si vous établissez des reçus à vos licenciés pour déduction ou réduction d'impôts équivalentes aux frais kilométriques que vous n'avez pas à rembourser, depuis 2021, vous êtes tenus de faire la déclaration des dons.

Cette déclaration doit être réalisée le 31 décembre de l'année civile. Vous devez déclarer le montant global des dons et versements mentionné sur tous vos documents délivrés aux licenciés ou donateurs au cours de l'année civile et ayant donné lieu à l'émission d'un reçu fiscal. Vous devez déclarer le nombre de documents délivrés sur cette même période. Cette déclaration doit être réalisée en ligne sur le site demarches-simplifiees.fr avec la création de votre compte. Même s'il semble trop tard pour le faire, je vous conseille fortement de faire cette déclaration pour les années 2021 et 2022, car le risque encouru pour vous est de ne plus pouvoir délivrer des reçus fiscaux.

Je vous rappelle également de ne pas oublier de faire remplir l'attestation d'honorabilité à tous vos licenciés. Je vous souhaite à toutes et tous de bonnes vacances. Rendez-vous la saison prochaine dans les salles.

III. **Approbation du PV de l'assemblée générale 2022**

Pour : 530 (98%)

Contre : 11 (2%)

Abstention : 31 voix

Le procès-verbal de l'Assemblée Générale 2022 est adopté.

IV. Bilan financier 2022 Approbation des comptes 2022

Didier LEBLANC présente le bilan financier 2022 finalisé par la Ligue et validé par Monsieur PASQUIER – Commissaire aux comptes. Le compte de résultat 2022 fait apparaître un excédent de 9.896,77 €. Ce compte de résultat intègre bien entendu les mesures d'accompagnement des clubs décidées en 2022 par le Conseil d'Administration et mentionnées dans le plan d'accompagnement territorial des clubs normands pour cette saison. Apparaît également un fonds dédié de 75.000€ qui sera fléché sur des actions en 2023

Sur le bilan financier 2022, il est proposé d'affecter un fonds dédié de 75.000 € qui devra être utilisé en 2023 sur des mesures et actions en faveur des clubs normands qui seront affectés sur le budget prévisionnel 2023.

Une note explicative très précise du compte de résultat et du bilan 2022 a été portée à la connaissance des administrateurs et envoyée le 24 mai par mail aux clubs avec l'ensemble des éléments financiers.

Monsieur PASQUIER, Commissaire aux comptes, présente son rapport qui ne fait apparaître aucune irrégularité et souligne aux clubs la bonne tenue des comptes 2022.

Approbation des comptes 2022 :

- Compte de résultat 2022
- Bilan financier 2022
- Affectation du résultat excédentaire de 9.896,77 € au bilan

Pour : 523 (98,9%) Contre : 6 (1,1%) Abstention : 41 voix

Les comptes 2022 sont adoptés.

V. Validation du budget prévisionnel 2023 et des tarifs applicables saison 2023 / 2024

Présentation du budget prévisionnel 2023

Le budget prévisionnel 2023 d'un montant de 1 809 700 euros présenté prend en compte toutes les mesures validées. Il n'y aura aucune augmentation des tarifs Ligues applicables aux clubs pour la saison 2023 / 2024. Ce Budget prévisionnel intègre également les fonds dédiés :

- Soutien à l'arbitrage (15 000 euros)
- Dotation développement nouvelles pratiques extérieurs (20 000 euros)
- Formations modulaires bénévoles ITFE (20 000 euros)
- Action féminisation CTA (5000 euros)
- Stage franco-allemand (15 000 euros).

Concernant l'affectation du fonds dédié en faveur des clubs lors de la saison 2023/2024 sur l'ITFE et CTA, cela doit s'accompagner en contrepartie de la conformité financière des clubs sur la saison en cours avec la Ligue et le comité d'appartenance.

Les autres tarifs de la Ligue sont identiques à ceux adoptés lors de la dernière Assemblée générale. La partie dépenses a été calculée dans une projection identique à 2022 avec une reprise normale d'activité de l'ensemble des axes et commissions de la Ligue. Au final, c'est un budget prévisionnel équilibré qui est proposé au vote lors de cette assemblée générale.

Monsieur PASQUIER

Les fonds dédiés sont liés à des investissements pour l'année suivante. Je vous confirme que 99 % des fonds sont utilisés en totalité.

Nicolas MARAIS

Pour information, nous n'avons pas utilisé la somme de 120 000 euros accordée pendant le Covid.

Franck LEPETIT, HBC YVETOT

J'ai cru voir que la part de 30 euros était remise pour l'année prochaine en ce qui concerne les licences de dirigeants.

Nicolas MARAIS

Nous avons indiqué que nous étions en reprise Covid l'année dernière. Désormais, nous reprenons l'indexation licence normale sur l'ensemble des pratiques.

Chantal TAMPERE

La part s'élève 18,10 euros et non 30 euros.

Jean-Pierre BECHET, HB Caen Venois

J'apprécie que la Ligue n'augmente pas la part des licences Handfit et Loisirs. En revanche, j'attire l'attention sur le fait que ces licences coûtent aux clubs l'équivalent des licences 12-16 ans alors qu'il n'y a aucune charge pour les entités. Les clubs organisent eux-mêmes leurs matchs. Nous devrions bloquer les augmentations et diminuer les cotisations

Nicolas MARAIS

Elles n'ont jamais augmenté. Tant que la situation financière de la Ligue est identique, elles resteront ainsi.

Jean-Pierre BECHET, HB Caen Venois

Cela vaut pour la Fédération dont la part n'est pas négligeable.

Approbation du budget prévisionnel 2023 et tarifs applicables saison 2023/2024.

Pour : 477 (94,1%) Contre : 30 (5,9%) Abstention : 71 voix

Le budget prévisionnel 2023 est adopté.

VI. Approbation des statuts et Règlement Intérieur de la ligue en conformité avec la loi du 2 mars 2022

Lucie VECCHIO

La loi sport 2022-296 votée le 2 mars 2022 prévoit de nouvelles obligations pour les fédérations, mais également pour les ligues régionales qui nécessitent une adaptation de leurs statuts.

La note fédérale envoyée en avril aux Ligues identifie les dispositions qui leur sont applicables et à mettre en œuvre les modifications statutaires en conséquence.

Dans ce cadre, l'ensemble des dispositions de la loi applicables aux ligues ont été intégrées dans les Statuts et Règlement Intérieur de la Ligue par Lucie VECCHIO – Présidente de la Commission statuts et règlements de la Ligue le 26 avril.

En complément, il a été procédé à une mise en jours afin que ces Statuts et RI soient en cohérence avec le fonctionnement de la Ligue. Les modifications des Statuts et Règlement Intérieur de la Ligue ont été envoyées dès le 26 avril à la CNSR de la FFHB qui a validé l'ensemble des modifications apportées.

Concernant l'élection des membres du conseil d'administration élus au scrutin de liste, le Conseil d'administration a validé la réduction du nombre d'administrateurs de 20 à 17 membres, ce qui réduit le nombre d'administrateurs composant le Conseil d'Administration de 32 à 29.

Le conseil d'administration a validé à l'unanimité le mercredi 17 mai ces modifications, ce qui permet de les présenter en assemblée générale.

Approbation modifications des Statuts de la Ligue approuvés le 17 mai par le Conseil d'Administration :

Pour : 575 (98%) Contre : 12 (2%) Abstention : 8 voix

Les modifications des statuts de la ligue approuvés le 17 mai par le Conseil d'Administration sont adoptés.

Approbation modifications du Règlement Intérieur de la Ligue approuvés le 17 mai par le Conseil d'Administration :

Pour : 569 (97,9%) Contre : 12 (2,1%) Abstention : 12 voix

Les modifications du règlement intérieur de la ligue approuvés le 17 mai par le Conseil d'Administration sont adoptés

VII. Approbation bilan CTA 2022/2023

Pour : 534 (95,5%) Contre : 25 (4,5%) Abstention : 41

Le bilan de la CTA 2022-2023 est adopté.

Nicolas MARAIS

Je remercie Yannick PETIT, Hervé RIGAL et toute l'équipe CTA Normandie pour le travail colossal réalisé cette saison dans un contexte difficile avec un manque de JA et JAJ pour couvrir l'ensemble des rencontres.

VIII. Approbation bilan CMCD 2022/2023

Nicolas MARAIS

Un bureau directeur se tiendra la semaine prochaine, car nous avons voulu prendre en compte les certifications du mois de mai ainsi que les réalisations de l'arbitrage lors des finales qui ont eu lieu la semaine dernière. Deux journées ont été reportées en pré nationales filles en raison d'un forfait.

Patrice, HB Caen-Venoix

Pouvez-vous préciser le nombre de clubs pénalisés cette année ?

Nicolas MARAIS

Je ne donnerai pas de nombre de clubs pénalisés, mais il y en aura.

Patrice, HB Caen-Venoix

Nous avons entendu des bruits de couloir qui semblent aberrants. La CMCD est peut-être trop haute par rapport aux besoins. Nous allons devoir choisir un secteur entre masculins et féminins, les jeunes ou les séniors. Ce point devra donc sans doute être revu.

Nicolas MARAIS

Les besoins sont au niveau de la structuration. Je ne me prononcerai pas sur le nombre de clubs. Le Bureau directeur a lieu le 5 juin. Chaque club a reçu le tableau de contrôle de première phase en janvier. Vous savez donc où vous vous situez. Par ailleurs, l'offre de formation sera disponible en novembre et une nouvelle offre de formation en mars.

Pour : 313 (62,7%) Contre : 186 (37,3%) Abstention : 101 voix

Le bilan de la CMCD est adopté.

IX. Présentation des mesures applicables pour l'encadrement des Jeunes Arbitre et des offres de formations correspondantes

Yannick PETIT

Nous avons souhaité mettre en place un regroupement féminin. Avant la période covid, nous étions la Ligue qui comptait le plus d'arbitres féminins sur son territoire (club, départemental et régional). Depuis cette période, malheureusement, nous avons perdu un grand nombre d'effectifs féminins. Les chiffres augmentent cette saison, mais environ 100 arbitres féminines ont été perdues. Pourtant, notre ligue a toujours travaillé pour l'indemnisation à parts égales avec les arbitres masculins.

Il me semble important de faire repartir cette dynamique. Une journée sera donc organisée le 17 juin à Rouen à l'occasion de l'Armada. Environ 50 % des effectifs seront présents. La cellule féminisation de la CNA sera également présente. Parmi les points positifs pour la féminisation, nous dénombrons 5 binômes dont 3 en national et 2 que nous présentons au système de montée fédérale.

Les votes en AG fédérale sur l'arbitrage portent sur les éléments suivants :

- *Obligation d'accompagnement des JAJ en compétition par un accompagnateur certifié*

Yannick PETIT

Les volumes de formation ont été revus de manière à ce qu'ils ne représentent pas une contrainte supplémentaire.

- *Cas absence arbitre sur match.*

Yannick PETIT

Ce point signe la fin des tirages au sort sur les catégories jeunes. Il est à noter que la Licence loisirs ne pourra plus servir à arbitrer une compétition.

Ludovic MARIE, ES TORIGNI handball

J'entends les obligations légales et juridiques, mais nous nous retrouvons avec un clivage financier puisqu'une licence joueur est plus chère qu'une licence loisirs. Pourquoi ne pas créer une licence arbitre ?

Yannick PETIT

Elle n'existe nullement.

Ludovic MARIE, ES TORIGNI handball

N'est-il pas possible de la créer ?

Nicolas MARAIS

Quelle que soit la discipline, l'arbitre participe au jeu. Une licence loisirs ne peut pas participer à une compétition.

Yannick PETIT

En cas d'accident avec un arbitre licencié loisir désigné par la CTA, c'est la Ligue qui sera désignée pour en prendre la responsabilité.

Ludovic MARIE, ES TORIGNI handball

Le risque est pris par l'intégralité des présidents.

Franck LEPETIT, HBC Yvetot

Un dirigeant qui figure sur une feuille de match participe-t-il au jeu ?

Yannick PETIT

Il ne participe pas au jeu sur le terrain, mais sur le banc.

Franck LEPETIT, HBC Yvetot

Cela sera compliqué à mettre en place.

Yannick PETIT

Pour rappel, cela a été voté et ne peut pas être débattu. En Normandie, aucun arbitre loisirs n'a arbitré une compétition.

Franck LEPTIT, HBC Yvetot

S'il manque un arbitre, il n'est pas possible de réaliser un tirage au sort avec une personne ayant une licence dirigeante. Par conséquent, le match n'a pas lieu.

Yannick PETIT

Si un seul officiel par équipe et aucun licencié, l'arbitrage en binôme par un joueur de chaque équipe désignée sera possible.

Olivier BUY

Nous ne souhaitons pas qu'un jeune reste sur la touche, c'est pourquoi nous avons procédé à ces changements.

- Temps régulation comportementale.

Bernard LEPRUN, Bray handball

L'accompagnateur jeune arbitre peut-il avoir un pouvoir carton jaune pour signifier un coach agressif ?

Yannick PETIT

L'accompagnateur ne peut pas être délégué de rencontre et n'a pas de pouvoir de sanction.

Olivier BUY

Il peut demander à l'arbitre de sanctionner.

Hervé RIGAL

Si cela ne suffit pas, l'accompagnateur territorial peut faire sanctionner le banc.

- Conditions pour arbitrer

Yannick PETIT

Un certificat médical joueur sera nécessaire. En revanche, chaque arbitre doit posséder son attestation d'honorabilité.

Anne-Marie LANCE, HBC Gaillon Aubevoye

L'accompagnateur peut être responsable de salle. Pourrait-il être le secrétaire ou chronométrateur ?

Yannick PETIT

Non.

Nicolas MARAIS

Il suffit d'avoir quelqu'un à la table de marque qui accompagne les jeunes arbitres.

- CMCD arbitrage des clubs nationaux

Yannick PETIT

Il avait été retiré aux clubs nationaux l'obligation de travailler sur les arbitres adultes territoriaux. Les clubs nationaux ont obligation à partir de la saison prochaine d'avoir 2 arbitres

territoriaux, soit JAT 1, T2 ou T3, qui devront officier a minima sur 7 rencontres. Ils auront par ailleurs 2 JAJ à présenter.

Approbation vœux CTA

Vœu 1

Projet Arbitre non actif - Document joint.

Ce projet que la CTA Normandie vous présente aujourd'hui a été réfléchi dans le but d'aider les clubs à :

- Pallier à l'absence d'arbitre sur une rencontre, absence, car non-déplacement de l'arbitre désigné ou absence de désignation sur la rencontre.
- Éviter le tirage au sort entre joueurs.

Les conditions pour être reconnu arbitre club « non actif » sont

- Être licencié en étant titulaire d'une licence « joueur », licence « loisir » interdit.
- S'inscrire sur un stage arbitre de rentrée (demi-journée).
- Ou participer à un temps de formation-information de 3h00 (visio ou présentielle).

La CTA inscrira ces personnes sur une liste afin qu'elles puissent le cas échéant officier en tant qu'arbitre club « Non actif » pour éviter d'en arriver au tirage au sort entre joueurs.

En cas d'arbitrage de personnes non reconnues sur la liste, le règlement s'appliquera comme lorsque le tirage au sort n'est pas effectué (perte de la rencontre pour les deux équipes). Ces arbitres clubs ne seront pas reconnus pour la CMCD et ne seront pas indemnisés.

Nicolas MARAIS

La formation consiste à venir sur les stages CTA ou à participer à une visioconférence de 3 heures gratuitement.

Cédric VIAU, L'Aigle

Pourquoi est-ce limité aux personnes de plus de 21 ans ?

Hervé RIGAL

Parce qu'en dessous, c'est un JAJ.

Nicolas MARAIS

Il est important de renouveler moments de formation tous les ans, car de nouvelles règles apparaissent.

Patrice, HB Caen-Venoix

Est-il possible d'arbitrer en binôme ?

Nicolas MARAIS

Dans le cas de deux arbitres non actifs dans le club, il est possible de les faire arbitrer en binôme.

Patrice, HB Caen Venoix

Peut-il y avoir 3 binômes ?

Nicolas MARAIS

Le Règlement est clair sur ce point. Il est prévu un tirage au sort entre deux joueurs. Celui qui est tiré au sort arbitre et l'autre ne joue pas.

Stade Valériquais handball

À quoi correspond un arbitre actif ?

Nicolas MARAIS

Il s'agit d'un arbitre qui a participé aux stages départementaux ou régionaux programmés en début de saison par la CTA en lien avec les EDA. Il peut être désigné par le comité ou la Ligue sur les rencontres régionales ou départementales.

Yannick PETIT

Ces arbitres ne seront pas obligatoires, donc pas comptés dans la CMCD.

Nicolas MARAIS

Il n'y a pas d'indemnités.

Franck LEPETIT, HB Yvetot

Ce statut d'arbitre non actif sera-t-il présent dans Gesthand ? Lorsque nous renseignons la feuille de match, l'équipe adverse saura que l'arbitre est officiel.

Yannick PETIT

Non, car cette application sera locale et non nationale.

Nicolas MARAIS

La liste sera publiée à tous les clubs et sera diffusée.

Franck LEPETIT, HB Yvetot

Au début du match, cela peut être sujet à des discussions.

Yannick PETIT

Nous pouvons mettre en ligne sur le site la liste mise à jour régulièrement.

Patrick DESMEULLES, Valognes HB

Je suis fondamentalement convaincu qu'il faut faire quelque chose pour accompagner les arbitres. Cependant, je m'interroge sur le fait que nous devons engager des formations pour des personnes qui accompagneront des arbitres jeunes en local. Or nous avons toujours des contraintes de disponibilité. À titre d'exemple, j'encadre mes propres enfants. Je me sers de mon bagage d'arbitre. J'encadre aussi d'autres équipes jeunes. Or il faudra obligatoirement quelqu'un certifié

ITFE. Nous devons créer un pool énorme alors que nous n'avons recours qu'au bénévolat. Pour nous, clubs, je le prends comme une contrainte supplémentaire qui risque d'être dangereuse.

Nous procéderons de la même manière pour des arbitres non actifs. Je comprends largement les difficultés pour désigner des arbitres. Lorsqu'il n'y a pas d'arbitre, nous nous organisons en amont. Or nous devons inscrire les personnes.

Yannick PETIT

Faire arbitrer un joueur n'est pas la procédure.

Olivier BUY

La formation dure 3 heures en visioconférence.

Patrick DESMEULLES, Valognes HB

Ce pool de personnes créera tout de même une contrainte.

Yannick PETIT

Cela est considéré comme une avancée. Faire arbitrer un joueur ne deviendra pas une règle.

Approbation projet CTA « Arbitre non actif » à partir saison 2023/2024

Pour : 387 (79,5%) Contre : 100 (20,5%) Abstention : 104 voix

Le projet CTA « Arbitre non actif » est adopté

Vœu 2

Le Conseil d'Administration fédéral vient d'imposer que les Juges Arbitres Nationaux soient obligatoirement licenciés « pratiquant joueur » et il est demandé à chaque territoire de se positionner concernant les Juges Arbitres Territoriaux T1 T2 et T3. La CTA en accord avec les 5 présidents de Comités propose que les arbitres territoriaux T1, T2 et T3 soient obligatoirement licenciés avec une licence « Pratiquant joueur ». Il est interdit d'être licencié avec une licence « Loisir ».

Approbation proposition CTA obligation pour les JA et JAJ d'être licenciés avec une licence « Pratiquant joueur ». Interdiction d'être licencié avec une licence « Loisir ».

Pour : 446 (80,5%) Contre : 108 (9,5%) Abstention : 46 voix

Les vœux de la CTA sont adoptés.

X. Bilan ITFE et Présentation stratégie accompagnement professionnalisation des clubs

Éric ROBIN

Un questionnaire a été envoyé en février dernier concernant la structuration des clubs, les offres de pratique et l'emploi. Ayant reçu trop peu de réponses, nous sollicitons votre participation.

Missions ITFE :

- Territoire
- Formation
- Emploi

Le questionnaire visait à répondre aux besoins des structures :

- Quels emplois ?
- Quelles pratiques ?
- Quelles difficultés rencontrées ?

Nous mettrons en place un dispositif territorial d'accompagnement autour d'une démarche pour accompagner le club dans son projet.

Le questionnaire ne vaut pas engagement de votre part dans ce dispositif. Nous organiserons des visio à l'issue afin de faire un bilan des indicateurs et de mettre en place des actions par secteur. Nous allons pouvoir commencer à fonctionner avec le comité du Calvados, car la participation a été importante.

Patrick OSOUF, Président Comité Calvados

Nous sommes passés de 82 postes aidés ANS à 20. Nous avons mis des jeunes en formation titre 4 qui seront sans possibilité d'emploi. Nous nous sommes appuyés sur un groupement d'employeurs au sein du Calvados afin d'accompagner les jeunes et de mutualiser leurs postes. Nous travaillons le modèle économique et la possibilité d'avoir un salarié dans les clubs et de conserver les jeunes chez nous. Le comité du Calvados a validé ce projet.

Nicolas MARAIS

Je soutiens totalement la démarche. J'aimerais que cette démarche soit observée sur les autres territoires, car les besoins de mutualisation existent sur tous les territoires. Nous porterons donc cette dynamique avec le comité du Calvados dans un premier temps afin de répondre aux besoins des clubs. Nous aimerions par conséquent qu'un maximum de clubs réponde au questionnaire.

Éric ROBIN

Bien souvent les structures rencontrent des difficultés à nous adresser leurs besoins en développement. Il est parfois nécessaire de prioriser certaines pratiques. La nouvelle architecture des formations est évaluée sur l'employabilité. Cette dernière est plutôt forte pour les titres 4 avec un taux d'employabilité de 80 à 95 % en Normandie. Par ailleurs, le recensement des emplois est réalisé via Gest'Hand. La cinquième session des TFP4 débutera prochainement en juillet ou septembre 2023.

Nicolas MARAIS

La réduction du soutien sur le coût de la formation de l'apprentissage interviendra le 1^{er} juillet. Nous vous invitons donc à signer les contrats d'apprentissage avant le 1^{er} juillet.

Éric ROBIN

L'aide à l'apprentissage s'élève à 6 000 euros la première année de contrat (contre 8 000 euros pendant le Covid).

Arnaud MAHIEU, Suisse Normande HB

Le changement de contrat interviendra en septembre.

Approbation Bilan ITFE 2022/2023

Pour : 514 (95%)

Contre : 27 (5%)

Abstention : 39 voix

Le bilan de l'ITFE 2022/2023 est adopté.

XI. Remise de récompenses clubs :

Les clubs enregistrant la plus forte progression de licence babyhand dans chaque comité sont les suivants :

- 14 : VERNON : +18
- 27 : STADE VERNOLIEN : + 11
- 50 : CARENTAN : +10
- 61 : ALENÇON : +6
- 76 : BRAY : + 15

Les clubs ayant eu la plus forte progression de licence HAND FIT dans chaque comité :

- 14 : GIBERVILLE : +12
- 27 : VERNON : + 8
- 50 : SAINT LO : + 14
- 61 : ALENÇON : +3
- 76 : MONTVILLE : + 20

Les clubs ayant le plus progressé en nombre de licences Hand Ensemble :

- COLOMBELLES : +7
- CANTELEU : + 9

Récompense des 5 clubs ayant eu la plus forte progression licences compétitives en 2022/2023

- 14 : SUISSE NORMANDE : + 64
- 27 : VEXIN SUR EPTE : + 35 Nouveau club
- 50 : ASPTT SAINT LO : + 72
- 61 : PUTANGES : + 21
- 76 : GODERVILLE : + 60

XII. Présentation stratégie accompagnement professionnalisation des clubs

Romain FERET

Une offre importante a été mise en place par la Ligue. Comme toute entreprise, nous passons nos commandes 7 mois avant pour vous livrer. L'inflation, l'augmentation des coûts et la difficulté d'avoir des bénévoles entraînent de nombreuses difficultés. Cette année, les 2 000 ballons sont presque tous vendus. Malgré notre engagement, il n'est parfois pas possible de vous livrer. Nous vous invitons à nous faire part de vos besoins le plus en amont possible.

En ce qui concerne nos arbitres, nous avons sollicité notre partenaire allemand qui effectue des ventes exclusivement envers les clubs. Nous avons donc proposé un équipement et mis une boutique en ligne permettant d'avoir accès au stock. Cet outil permet d'aider les clubs.

À la demande de Nicolas MARAIS, nous irons plus loin en répondant aux clubs qui ne parviennent pas à obtenir des équipements en déclinant une gamme beaucoup plus large.

Nicolas MARAIS

Les clubs qui le souhaitent peuvent commander des maillots à leurs couleurs avec la marque JAKO via la boutique qui sera élargie. Il me semble important de proposer ces offres à l'ensemble de nos licenciés.

XIII. Remise des récompenses Ligue

Médailles de bronze :

- MASSON Luc - Equipe technique comité de l'Orne
- DEVE Mathieu - Président Suisse Normande
- VAN HULLE Christophe - Président Val-de-Reuil / Louviers
- PINTO Jean Claude - CTA NORMANDIE
- CERRAND Patrick - CTA NORMANDIE

Médailles d'argent :

- LIEGARD Steve – Président Alençon St Germain
- MESNEL Stephane – Administrateur comité de l'Orne
- AHMED Samuel – Président EDA Comité de la Manche
- CUQUEMEL Hélène – Administratrice comité de la Manche
- LÉBOUCHER Régis – Trésorier Comité de la Manche
- MORISSE Cathy – Administratrice comité 76
- COURSEAUX Pascal – Président US LILLEBONNE
- BLONDE Cédric – Président USM BLAINVILLE
- CHANCEREL Elsa – Administratrice comité 14
- CASTEL Lucie – Chargée de développement comité 14

Médailles d'Or :

- CONFAIS Nadia – Présidente commission réclamations et litiges

Médaille de Bronze Fédérale :

- LECOINTRE Anne – vice-présidente Comité 61
- Patrick BORDEAU – Président Comité de l'Orne

Remerciement adressé à Corinne LEVANTES

Nicolas MARAIS

Après 23 ans passés à la Ligue de Normandie, elle mérite amplement de profiter de sa retraite.

La séance est suspendue de 13 heures 00 à 14 heures 40.

XIV. Bilans de la commission sportive territoriale

1. Bilan CST

Patrick DEMAIRE

Je remercie les clubs pour l'organisation des finales jeunes. GONFREVILLE HB est champion de Normandie en PRE NATIONALE masculin et accèdera en Nationale 3 la saison prochaine. HB

OCTEVILLE est championne de Normandie en NATIONALE 3 féminine et accèdera en Nationale 2 la saison prochaine. Le trophée a été remis lors de la dernière journée de championnat.

Félicitations à ces deux clubs pour ce très beau parcours.

Félicitations au HBC ROUMOIS, champion de Normandie en Excellence Régionale Masculins après avoir battu CHB CERISY COUTANCES en finale.

Félicitations à l'Entente FALAISE / PUTANGES, championne de Normandie en Excellence Régionale féminine après avoir battu une très belle équipe d'AUMALE en finale. Les trophées ont été remis sur le terrain lors des finales régionales le 27 mai

En honneur Régionale, SAINT SEBASTIEN SPORTS est champion de Normandie Honneur Régionale. Les trophées ont été remis sur le terrain lors des finales régionales le 27 mai.

La Ligue tient à remercier les clubs de USP SAINT PIERRE S/DIVES, ASPTT SAINT LO et BEUZEVILLE pour l'excellente organisation des finales régionales excellences et honneur. Ainsi que le club de Montivilliers pour l'excellente organisation des finales de la Coupe de Normandie +16 ans et -19 ans le jeudi 18 mai.

2. COC Jeunes

Patrick DEMAIRE

Les récompenses sur les finalités -13 ans excellence (ROUEN HB) et Honneur régionale masculins (E FECAMP / ST LEONARD) et -13 ans excellence régionale féminines (ASPTT ST LO) ont directement été remises sur le terrain lors des finalités régionales organisées le 21 mai à GRANVILLE, ALENÇON ET DEVILLE. Félicitations à ces 3 clubs pour l'excellente organisation.

Les trophées des championnes de Normandie -17 ans excellence Féminines (AL CESAIRE LEVILLAIN) et -15 excellence Féminines 5 (ROUEN HB) ont directement été remise par la Ligue lors de la dernière journée de championnat

Coupe champion de Normandie -17 ans excellence régionale Masculin au club SMV VERNON ST MARCEL

Coupe champion de Normandie -15 ans excellence régionale Masculin au club de JS CHERBOURG

Coupe champion de Normandie -19 ans excellence régionale Masculin au club de CJ DOUDEVILLE

Approbation Bilan CST 2022/2023

Pour : 536 (100%)

Contre :0 (0%)

Abstention : 26 voix

Le bilan de la CST 2022/2023 est adopté

XV. PPF masculin et féminin (pôle, équipes de Ligue et détection territoriale)

Nicolas MARAIS

Je remercie Jessica pour son travail sur la filière féminine avec Romain CAPELLE et l'ensemble des intervenants. Je remercie Franck PROUFF sur le parcours de performance masculin avec Pascal MAHE et l'ensemble des intervenants sur le PPF. Je souligne les bons résultats sur les pôles, les équipes de ligue, les inter comités avec de belles finales et la qualification du comité du Calvados pour la finale nationale masculine.

XVI. Commission médicale

Approbation Bilan Commission Médicale saison 2022 /2023

Pour : 553 (100%) Contre :0 (0%) Abstention : 21voix

Le bilan de la Commission Médical 2022/2023 est adopté

XVII. Commission territoriale de discipline

Approbation bilan Commission Territoriale de Discipline saison 2022 /2023

Sylvie DELAVALLEE

Depuis le mois de mai, nous avons reçu 27 dossiers, soit 123 dossiers au total. Nous nous interrogeons sur les raisons de ces comportements.

Philippe LEMAITRE

Il est plutôt inquiétant que les officiels des équipes de jeunes soient plus sanctionnés que leurs joueurs, ce qui ne donne pas une bonne image. En outre, ces comportements dégradent le comportement dans les tribunes. Il est par ailleurs important d'accompagner les jeunes arbitres.

Un match de handball génère de l'émotion qui engendre parfois des réactions violentes. Or elles devraient être gérées dans le fairplay et de manière radicale. La contestation et le refus de l'autorité sont un phénomène de société. Nous n'avons pas recensé de dossiers relatifs aux discriminations. Le principal problème concerne les contestations et les principales victimes sont les arbitres.

Sylvie DELAVALLEE

Des officiels décident parfois d'arrêter le match. Je n'avais jamais vu cela auparavant. Le règlement disciplinaire fédéral prévoit 9 dates fermes pour un officiel qui arrête le match. La Fédération considère qu'un match doit se tenir jusqu'au bout.

Nicolas MARAIS

Le règlement fédéral alourdira très fortement les sanctions sur le corps arbitral et les contestations l'année prochaine.

Philippe LEMAITRE

Le référent intégrité pour la ligue gère la lutte contre toutes les violences, notamment les violences sexuelles. Je vous invite à me contacter en cas de suspicion pour connaître la procédure à adopter. La Fédération de handball n'est pas la plus touchée, mais est tout de même concernée.

Nicolas MARAIS

Tous les dossiers qui se rapportent à des violences sexuelles relèvent de la fédération. Seuls Philippe et moi avons connaissance de ces faits en lien avec la cellule de signalement fédéral. Il est important que la discrétion la plus totale soit observée.

La plateforme de signalement est à disposition de l'ensemble des acteurs du handball. 600 cas de violences sexuelles ont été traités l'année dernière, tous sports confondus. Je valide la fermeté la plus totale appliquée par la Fédération.

Pour : 538 (95,6%)

Contre : 25 (4,4%)

Abstention : 30 voix

Le bilan de la Commission de Discipline 2022-2023 est adopté

XVIII. Pôle développement et service aux clubs

Approbation Bilan Pôle développement et service aux clubs saison 2022 /2023

Nicolas MARAIS

La Fédération mettra en place des actions pour promouvoir les Jeux olympiques et Jeux paralympiques. Une tournée est prévue dans 10 villes en 2024. Par ailleurs, le parcours de la flamme olympique traversera la Normandie, en dehors de l'Orne. Je vous invite à y participer.

La Fédération a acheté des places pour convier chaque président de club, chaque président de comité et président de Ligue, etc. à un match de nos équipes de France sur la première semaine à Paris. La Maison du handball sera transformée en Fanzone pour les Jeux olympiques.

Pour : 557 (98,9%)

Contre : 6 (1,1%)

Abstention : 26 voix

Le bilan du Pole développement et service aux clubs 2022-2023 est adopté

XIX. Présentation actions Pôle Beach Handball en Normandie en 2023 et présentation de la convention partenariat FFHB / Ligue / Région Normandie portant sur les terrains Hand à 4 et Beach

Approbation Bilan Pôle BEACH saison 2022 /2023

Nicolas MARAIS

Nous avons reçu en avril l'équipe de France U18 et l'Allemagne au cours d'une semaine pour un stage avec 3 matchs internationaux. L'équipe de France féminine et masculine de Beach handball étaient également en stage avec l'équipe tunisienne à Deauville. En novembre, nous recevrons l'équipe de France féminine au Palais des sports de Caen. Nous remercions la Fédération pour la confiance accordée.

Luc MARSAL, AG Deauville

Un tournoi a lieu demain à Deauville demain et d'autres animations de Beach handball auront lieu les 10 et 11 juin. Un tournoi aura également lieu les 24 et 25 juin et une animation de Beach handball est prévue les 2 et 3 juillet à Trouville.

Pour : 509 (94,4%)

Contre : 30 (5,6%)

Abstention : 61 voix

Le bilan Pole BECH 2022/2023 est adopté

Nicolas MARAIS

Je tiens à vous rappeler qu'il est possible d'installer des terrains de handball à 4 dans les cours d'école. Lorsque le sujet est bien avancé avec votre collectivité, le dossier doit être monté. Le Président MORIN a annoncé un soutien de 30 à 40 projets. Pour rappel, le coût d'un terrain de handball à 4 s'élève à 25 000 euros. Nous devons donc essayer de mailler le territoire. Je suis à votre disposition au mois de juillet pour vous rencontrer et avancer ensemble.

Bernard LEPRUN, Bray handball

Je suis formateur d'enseignants. Or j'insiste sur les soucis rencontrés dans les petits clubs. Pour certaines pratiques, un BPJEPS est nécessaire sur le temps scolaire. Par conséquent, je ne pourrai plus intervenir dans mon équipe sur le temps scolaire.

Nicolas MARAIS

Un titre 4 mention APT est également possible.

Bernard LEPRUN, Bray handball

Nous aimerions que notre institution bouge pour que des enseignants à la retraite puissent accéder au temps scolaire.

Nicolas MARAIS

Depuis deux ans, nous avons mis en place un complément avec l'ATP qui correspond au niveau requis.

Bernard LEPRUN, Bray handball

L'éducation nationale est à la traîne, notamment dans le rural.

Nicolas MARAIS

La ministre des Sports est active sur le sujet. Néanmoins, nous parviendrons à des dispositifs de pratique sportive sur le temps scolaire qui seront fortement augmentés avec la possibilité d'intégrer ces activités sur les temps scolaires. La situation n'est pas simple.

Lucie CASTEL

Ce n'est pas le BP APT, mais une carte professionnelle qui est nécessaire. Par ailleurs, il est possible que les bénévoles à la retraite interviennent en milieu scolaire.

Lucie CASTEL

Éric ROBIN est en lien avec les conseillères pédagogiques des départements.

Bernard LEPRUN, Bray Handball

Nous sommes un club d'origine laïque. Or le fait de ne pas pouvoir intervenir dans une école publique pourrait être un problème.

Nicolas MARAIS

Le président de Région est attaché à ce que ces équipements soient installés dans les territoires ruraux. Par ailleurs, il est possible de pratiquer une bonne partie de l'année en extérieur.

Éric ROBIN

Le club d'Octeville m'a contacté, car il rencontrait des difficultés pour intervenir sur temps scolaire pour du handball à 4. J'ai appelé l'inspection en expliquant que le titre 4 était une

certification professionnelle. En réalité, ils ne connaissent pas ce diplôme. Ils ont ensuite reconnu qu'un professionnel pouvait intervenir contre rémunération en milieu scolaire public également.

XX. Commission équipements

Approbation Bilan Commission Territoriale Equipements saison 2022 /2023

Pour : 535 (98,7%) Contre : 7 (1,3%) Abstention : 48 voix

Le bilan de la Commission Equipements 2022/2023 est adopté

XXI. Commission réclamation et litiges

Approbation Bilan CRL saison 2022 /2023

Pour : 514 (97%) Contre : 16 (3%) Abstention : 63 voix

Le bilan de la CRL 2022-2023 est adopté

XXII. Approbation Modification championnat régional Nationale 3, Pré Nationale et excellence régionale féminine saison 2022/2023

Patrick DEMAIRE

En collaboration avec le PPF féminin, une réforme du championnat N3 féminin était préférable. En 2022/2023, la N3 se composait de 8 équipes. La proposition consiste à passer en 2023/2024 ou plus tard à une poule de 10 équipes en N3. Nous maintiendrions 7 équipes restantes ainsi que l'accession des équipes 1 et 2 des poules de pré nationale.

En pré nationale, il y avait deux poules de 6. Pour rappel, un club a déclaré forfait en début de saison. Nous passerions également à une poule de 10 sur toute la saison. Il n'est pas prévu de descente de N3 et les équipes classées 2, 3 et 4 seraient classées. Les équipes classées 5 et 6 descendraient en excellence et les équipes 1 et 2 des poules d'excellence monteraient.

Pour les poules d'excellence, il y aurait deux descentes. Les équipes classées de 3 à 8 seraient maintenues. Puis, les 4 derniers de chaque poule descendraient. Les champions de chaque comité monteraient.

- Possibilité d'équipe réserve de N3 dans chaque championnat régional ;
- La règle des 5 mutées licences B ou D n'est autorisée que dans le championnat d'accession N3 ;
- Pour améliorer le niveau, il n'y aura pas trop de mouvements d'équipes dans les poules N3 et pré nationale.

À l'issue de la saison 2023, 2024, il y aura 2 montées en N2 féminin et une montée en N1 masculin.

Nicolas MARAIS

Si le projet n'est pas adopté, la grille actuelle s'applique.

Youna KERROUX, CL Tourlaville Handball

Il est dommage que ce soit présenté sur la montée et descente. En réalité, les équipes de pré-nationale et N3 ont joué 28 matchs sur une saison. Par ailleurs, nous réalisons des poules de brassage sur 6 mois. Les niveaux sont disparates. Sportivement, cela n'a aucun intérêt. La partie la plus intéressante concerne les 3 derniers mois. Les clubs concernés ont bien échangé pendant la visio. Le problème est en réalité sportif.

Nicolas MARAIS

Tu as raison. Des forfaits en cours de saison obligent à modifier la deuxième phase. Les équipes qui savent qu'elles ne pourront pas monter en N2 filles se découragent. De plus, la lourdeur du championnat de cette année conforte dans l'idée de changer avec une formule binaire sur la saison et un calendrier établi du début à la fin. Cet élément a été pris en compte dans la réflexion.

Patrick DEMAIRE

Cet élément a surtout été pris en compte. Nous souhaitons revenir à des poules fermées pour maintenir les niveaux.

Cédric VIAU, L'Aigle Handball

Je m'interroge sur la temporalité. En réalité, les personnes jouent le championnat et, à la fin, les règles changent.

Patrick DEMAIRE

Cela a fait partie des débats. À ce titre, nous proposons deux votes.

Nathan, club non identifié

Je pense qu'il y a une coquille sur les 5 licences B. Ce sont surtout les licences D qui ne peuvent pas évoluer sur un championnat national.

Nicolas MARAIS

C'est un championnat territorial. Cela avait été voté en AG avant la mise en place de la licence D. Nous avons maintenu ce dispositif. Toutefois, nous autorisons la licence D sur la N3 filles, car l'appellation est importante et permet d'apporter du soutien.

Nathan, club non identifié

Il me semblait que cela avait été passé de 3B à 5B pour correspondre aux championnats nationaux. La licence D en N3 l'année prochaine sera-t-elle autorisée ?

Patrick DEMAIRE

Oui. Cela a été voté en 2018.

Nathan, club non identifié

Il me semblait que nous nous calions sur les règles fédérales pour les néo accédants.

Nicolas MARAIS

Certains jeunes apprennent parfois tardivement leur changement de territoire. Cela permet aux joueuses de continuer à jouer dans leur club au plus haut niveau national.

Nathan, club non identifié

Sur le fond, le passage à un championnat linéaire est plus adapté. En revanche, je rejoins Cédric sur ces propos. Nous abordons un championnat avec un cadre réglementaire voté dans les AG précédentes. Si les règles du jeu changent en cours de saison, cela peut mettre en péril les projets du club.

Les structures qui ont un double niveau sont amenées à gérer leur saison en fonction du niveau de moins de 17 et d'un projet de club pour essayer de monter à moyen ou long terme. Concernant l'acquisition d'un niveau de jeu national, l'application dès l'année prochaine ne me semble donc pas pertinente. Elle me semblerait plus adaptée en 2024 / 2025.

Nicolas MARAIS

Il n'y a pas d'impact. Cela est plutôt assoupli. Nous avons souhaité garder ce niveau de pré nationale. Les clubs qui joueront la montée en N2 sont des clubs déjà en play-off N3 cette année.

Nathan, club non identifié

Je n'en suis pas si sûr.

Nicolas MARAIS

Le niveau intermédiaire permet donc aux clubs de se structurer pour atteindre progressivement la N3 et N2.

Nathan, club non identifié

La temporalité pose problème, car vous changez les règles du jeu. Par exemple, le SMV HB a une équipe en moins de 17 France et une équipe en pré nationale. Il y a donc un flux, un niveau à tenir en moins de 17 et un projet de monter à moyen terme en N2. Compte tenu de ce qui est dit au départ de la saison de 2022/2023, les équipes sont prêtes à « sacrifier » les moins de 17 en première phase pour se maintenir en pré nationale et revenir l'année suivante sur un projet plus solide pour jouer sur les deux tableaux. Si la refonte est appliquée l'année prochaine, ce projet est décalé d'un an. Cela sera soumis au vote des clubs qui ne sont pas concernés directement.

Nicolas MARAIS

Nous revisiterons la grille montée et descente cette année si le projet n'est pas adopté. Si le championnat actuel ne bouge pas, il y aura 6 descendantes de pré nationale en excellence et les 4 derniers de chaque poule qui descendront en départemental. Les clubs avaient connaissance du nombre de descentes en fin de saison dernière.

J'ai entendu dire que l'on sacrifiait les équipes féminines non régionales. Avant la mise en place des play-offs et play-down, il y avait deux poules de 12 en excellence et une poule de 12 en pré nationale. Avec la mise en place du play-off, play-down excellence et pré nationale, il y avait 4 poules de 6. Or le projet prévoit une poule de 10 en N3, une poule de 10 en pré nationale, 2 poules de 10 en excellence. Par ailleurs, cela permettra la mise en place de la coupe de France fédérale réservée aux clubs de N1, N2 et N3 masculins et féminins sur les trêves internationales. Il ne leur sera donc plus possible de participer aux coupes régionales.

Enfin, nous retrouvons un équilibre dans l'organisation de nos calendriers. Le projet fait l'objet d'un vote. S'il est applicable l'année prochaine, les descentes seront plus souples.

Paul BEZARD, Périers Handball

Chaque année avec ce système play-off et play-down, une refonte est réalisée en octobre, novembre ou février, car c'est le bazar complet. À partir d'octobre, la règle du jeu a changé alors que le championnat était engagé. La question est de savoir si nous souhaitons vivre encore une saison difficile avec 28 matchs de championnat au niveau amateur, ce qui est beaucoup trop important. Est-il normal que mon club ait fait plus de matchs que les professionnels de la JS Cherbourg ? Il est donc important de penser aux clubs qui vivent ces saisons avec des clubs amateurs et des blessures conséquentes sur des joueuses impactées. Il y a un ras-le-bol total.

Patrick DEMAIRE

Quoi qu'il arrive, les poules seront diminuées puisque nous reviendrons aux mêmes poules qu'avant Covid.

Paul BEZARD, Périers Handball

Nous avons rencontré le même souci cette année, au sein des deux poules play-down, les équipes ne se battent pas à armes égales. Des équipes se battent pour la descente, mais ne se sont pas affrontées. Le sujet de l'iniquité est abordé à chaque fois sur toutes les saisons.

Patrick DEMAIRE

En N3, le sujet se pose également puisqu'il n'y a pas de croisement dans les tableaux.

Paul BEZARD, Périers Handball

Cela n'était toutefois pas prévu au mois de septembre.

Nicolas MARAIS

En raison du forfait au mois de septembre, il était nécessaire de changer. Il est désormais nécessaire de stabiliser la situation. Ce projet me semble aller dans le bon sens. Si la temporalité n'est pas applicable l'année prochaine, cette grille s'appliquera.

Paul BEZARD, Périers Handball

Cela est plus favorable pour les deux niveaux, car il y a plus de maintien sur la poule de pré nationale et moins de descentes en excellence. L'équité est respectée de ce point de vue. Faisons en sorte de ne pas avoir ce débat l'année prochaine.

Approbation contenu Projet réforme championnat régional N3 F, Pré Nationale et Excellence Régionale

Pour : 534 (94,9%)

Contre : 27 (5,1%)

Abstention : 60 voix

Le projet de réforme du championnat régional N3F Prénationale et Excellence Région est adopté

Approbation temporalité concernant la mise en place de ce projet

➤ A : Mise en place saison 2023/2024 : **387 (78%)**

➤ B : Mise en place saison N+1 2024/2025 : **109 (22%)**

➤ Abstention : **81 voix**

XXIII. Vœux COC**Vœu 1****Projet réforme Coupe de Normandie Féminine et Masculine**

La Coupe de Normandie est réservée aux équipes +16 ans masculins et féminines évoluant en Championnat régional.

- Equipes Nationales Coupe de France fédérale à partir saison 2023 /2024
- Equipes Régionales Coupe de France Régionale et Coupe de Normandie
- Equipes Départementales Coupe de France Départementale et Coupe du Comité

Comme la coupe de France, les équipes de référence engagées en championnat Régional saison N sont inscrites automatiquement en coupe de Normandie. Celles-ci auront la possibilité de se désengagées avant le 25 aout 2023 sans qu'aucune pénalité ne soit appliquée. Une équipe par club est engagée.

Les clubs évoluant en championnat régional sous convention validée par la Ligue pourront participer à cette compétition.

Les équipes réserves des clubs nationaux évoluant au niveau régional ont la possibilité de participer à la Coupe de Normandie sur volontariat. Interdiction pour les joueurs ou joueuses évoluant en catégorie + 16 ans ayant participé à un match National (prise en compte FDME) de participer à la coupe de Normandie avec l'équipe réserve. Les joueurs et joueuses évoluant en catégorie -18 ans et -17 ans même de niveau National ne sont pas concernés par cette restriction.

- Tirage au sort géographique sur le premier tour jusqu'aux 1/4 de finales. L'équipe tirée au sort évoluant à un niveau inférieur à son adversaire reçoit jusqu'au 1/4 de finales.
- Organisation des 1/2 finales et Finale sur un site avec 2 gymnases.

Approbation Projet réforme Coupe de Normandie Féminine et Masculine**Pour : 519 (95,8%)****Contre : 23 (4,2%)****Abstention : 42 voix**

Le projet de réforme de la Coupe de Normandie Féminine et Masculine est adopté

Vœu 2

Les brûlages en Ligue de Normandie sont de N/2 matchs dans les championnats régionaux + 16 ans.

La COC Fédérale applique depuis la saison 2022/2023 un brûlage dans les championnats + 16 ans fixé à 11 matchs quel que soit le nombre d'équipes dans le championnat.

La COC Ligue de Normandie souhaite s'aligner sur la COC Fédérale pour que les brûlages soit 11 matchs quel que soit le nombre d'équipes dans les championnats régionaux +16 ans masculins et féminines.

Jean-Claude PINTO, SMV Handball

Cela sera-t-il en place à partir de l'année prochaine ?

Nicolas MARAIS

Oui.

Jean-Claude PINTO, SMV Handball

Dans le cadre d'un match en pré-nationale masculin, nous avons perdu le match, car le gardien qui avait joué a été reclassé.

Nicolas MARAIS

Cela est conforme au Règlement fédéral qui prévoit 11 matchs au niveau national.

Patrick DEMAIRE

Ceci correspond à l'application du règlement fédéral.

Approbation modification règle de brûlage à 11 matchs sur les championnats régionaux +16 ans masculins et féminins

Pour : 576 (98,3%) Contre : 10 (1,7%) Abstention : 16 voix

La modification de la règle de brûlage à 11 matchs sur les championnats régionaux +16ans masculins et féminins test adoptée.

Vœu 3

La COC Ligue de Normandie souhaite qu'il soit appliqué une péréquation kilométrique sur les championnats régionaux jeunes, comme sur les championnats + 16 ans.

Approbation mise en place péréquation kilométrique sur les championnats régionaux jeunes

Pour : 555 (93,4%) Contre : 15 (2,6%) Abstention : 25 voix

La mise en place de la péréquation kilométriques les championnats régionaux jeunes et adoptée

Vœu 4

La COC Ligue de Normandie souhaite ajouter au règlement général des compétitions Régionales +16 ans :

Lors de la dernière journée des championnats régionaux, afin de respecter une équité sportive, la COC sera susceptible de demander à décaler les rencontres à enjeu (accession ou relégation), pour les programmer le samedi à un horaire défini par la COC.

Approbation responsabilité COC sur les matchs à enjeu de la dernière journée

Pour : 97,4 % Contre : 2,6 % Abstention : 25

Responsabilité COC sur les derniers matchs à enjeu de la dernière journée est adoptée.

XXIV. Approbation règlement CMCD Régionale saison 2023/2024

Les modifications sont passées en revue.

Yannick PETIT

Je remercie Chantal pour le travail réalisé sur la CMCD ainsi que les 5 représentants des comités.

HB Caen Venoux

Un ajustement est-il réalisé par rapport à la modification N3 ?

Nicolas MARAIS

Il n'y aura pas d'augmentation. Nous alignerons les planètes.

Pour : 417 (75,5%)

Contre : 135 (24,5%)

Abstention :33 voix

Le règlement CMCD 2023/2024 est adopté

XXV. Informations réglementaires et administratives sur les mutations, renouvellement et création licences et attestations honorabilité.

Qualification automatique renouvellement sans aucune modification

Nicolas MARAIS

Tout renouvellement de licence faite par le licencié en passant par la signature électronique de tous les documents permettra une qualification lors de la validation par le club. Pour les jeunes, il n'y a plus de nécessité de présenter une attestation ou un certificat médical.

Pour toute création ou mutation de licences, nous conservons néanmoins le même process.

Anne-Marie GEROME, HC Gaillon Aubevoye

Prenons l'exemple d'un jeune qui rencontre un problème médical. En cas de renouvellement, l'attestation disparaîtra. Doit-on le prendre ainsi ?

Nicolas MARAIS

Un décret est sorti l'année dernière mi-juin. La loi ne prévoit pas de certificat médical ou d'attestation de santé pour une inscription. Il est de la responsabilité individuelle des parents d'effectuer une visite médicale.

Fécamp Handball

Un enfant qui se blesse en tombant sur le terrain engagerait-il le club ?

Nicolas MARAIS

Non. Si la licence est réalisée convenablement, aucune responsabilité ne sera engagée auprès du club. Enfin, tous les comités départementaux doivent renseigner les tarifs de licence dans Gest'hand.

- Délais 7 jours qualification mutation

Nicolas MARAIS

La période officielle des mutations est prévue du 1^{er} juin au 31 juillet 2023. À partir du 1^{er} août, les mutations sont donc considérées comme hors période. Toute demande de mutation doit être correctement enregistrée dans Gest'hand. Si tout ou partie des décisions prévues pour bénéficier d'une mutation hors périodes n'est pas rempli, la qualification de la licence pourra être remboursée pendant la période 7 jours à côté de la réception de l'avis du changement de club.

Par ailleurs, une attestation d'honorabilité est requise pour tous les encadrants ou jeunes arbitres âgés de 16 ans et plus.

Jean-Yves DIRLAOUEN, HBC Le Neubourg

L'honorabilité doit-elle bien être validée ?

Nicolas MARAIS

Si un adulte n'a aucune fonction d'encadrement, il n'est pas obligé de signer une attestation d'honorabilité.

Jean-Yves DIRLAOUEN, HBC Le Neubourg

Comment l'attestation sera-t-elle validée ?

Nicolas MARAIS

S'il a une fonction d'encadrement, il faut l'inviter à remplir une attestation.

Bruno LEBORGNE, Stade Vernolien Handball

La feuille d'honorabilité ne se met pas automatiquement pour les joueurs.

Nicolas MARAIS

La loi n'oblige pas tous les licenciés adultes à signer une attestation. Néanmoins, je l'incite fortement.

Bruno LEBORGNE, Stade Vernolien Handball

Nous incitons les joueurs à la remplir. Toutefois, elle ne se met pas. Si les personnes ne cochent pas, il faut leur renvoyer.

Yannick PETIT

Il n'y a pas d'obligation pour les joueurs. Ce n'est qu'une incitation.

Jean pierre BECHET, HB Caen Venois

L'attestation d'honorabilité mentionne le fait d'être encadrant et pas de faire la table. Certains pensent qu'ils n'ont pas nécessité d'être encadrants.

Yannick PETIT

La table n'est pas comprise dans les encadrants. En revanche, si l'individu est accompagnateur ou encadrant, l'attestation est requise.

Nicolas MARAIS

Nous avons reçu ce modèle à renseigner de la part du Ministère.

Un intervenant

Nous recevons par ailleurs des messages d'alerte. Des sanctions sont-elles rendues ?

Nicolas MARAIS

Cette année, il n'y a pas eu de sanction pour les encadrants qui n'avaient pas d'attestation d'honorabilité. À partir de la saison prochaine, cela sortira en anomalie. Un avertissement sera rendu et en cas de récidive, le dossier passera en commission de discipline. Je parle des encadrants sur le banc de touche et non des responsables de salle.

Enfin, je tiens à signaler que des clubs décochent les cases « assurance » pour leurs adhérents pour réaliser une économie de 3 euros. Or en cas de problème sur un jeune licencié sur une procédure réalisée par le club, le président de club peut être inquiété.

XXVI. Clôture de l'Assemblée Générale par le Président LNHB

Olivier BUY

Ce fut un plaisir d'être parmi vous. Merci pour tout.

Nicolas MARAIS

Je partage ces propos. Je suis attaché à ces moments de rassemblement qui permettent d'échanger. Au final, la démocratie s'exprime. L'assemblée générale était relativement chargée. Je vous remercie pour le travail réalisé cette saison qui permet à notre discipline de progresser en Normandie. Je remercie les bénévoles, salariés des clubs, les comités départementaux, l'ensemble des salariés de la Ligue pour le travail réalisé.

Nous continuerons cet accompagnement sur les arbitres non actifs, la formation, le groupement d'employeurs, etc. J'aurais plaisir à vous rencontrer au sein de vos AG départementales. Nous serons à votre disposition afin d'échanger sur ces projets de manière conviviale. Je vous souhaite un bon retour. Merci à vous. Je remercie le club d'Alençon pour l'excellente organisation de cette assemblée générale.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 17 heures 10.

Le Président
Nicolas MARAIS



La Secrétaire Générale
Béatrice PETIT

